

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 30 novembre deux mille vingt-deux, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation

24 novembre 2022

Date de publication
sur le site internet de
la ville,

le 22 décembre 2022

Nombre de conseillers

En exercice 29

Présents 21

Votants 27

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, M. Eric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAMÉ, Mme Chantal DUTOT, Mme Émilie DUTOT, M. Dominique GALLIER, Mme Fanny GENET-LACAILLE, M. Christophe GIRARD, Mme Steffie HAMEL, M. Sylvain HEMARD, M. Louis Marie LE GAFFRIC, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL.

Procurations :

Mme Sylvie CHRISTIAENS à M. Didier BOQUET, M. Paul GONCALVES à M. Bastien CORITON, Mme Aurore LAINE à M. Lionel DURAMÉ, Mme Dominique LEPEME à M. Christian CAPRON, Mme Brigitte MALOT à Mme Céline CIVES, M. Alexandre VOIMENT à M. Jacques TERRIAL.

Étaient excusés :

Mme Mireille BAUDRY, M. Luc HITTLER.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2022-092

Tarifs communaux 2023

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales c'est à l'organe délibérant qu'il appartient d'instaurer et de fixer les tarifs communaux. Outre la reprise des nouveaux tarifs de cantine en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2022, les principaux ajustements concernent :

Pôle proximité :

- Il est précisé qu'en période d'hiver (15 octobre au 15 mai) un tarif lié à la consommation énergétique sera appliqué aux particuliers et aux entreprises sauf associations à l'occasion de la location des salles :

Mille Club, Oiseau Bleu, Tour d'Harfleur, Base de Loisirs

Gaz : prix au kwh > 11,24 centimes d'euros (prix estimé en décembre par le SDE76 et modifiables selon l'évolution des tarifs).

Electricité : prix au kwh > 34,8 centimes d'euros (prix estimé en décembre par le SDE76 et modifiables selon l'évolution des tarifs).

Salle des fêtes, cantine et maison des associations de Villequier

Fioul : 25 €/par jour

Electricité : prix au kwh > 34,8 centimes d'euros (prix estimé en décembre par le SDE76 et modifiables selon l'évolution des tarifs).

- Suppression des tarifs « Columbarium : concession 15 ans (pour une urne) » et « Columbarium : concession 30 ans (pour une urne) »

Prix de l'énergie modifiable selon les tarifs en vigueur au moment de la facturation.

Pôle vie locale :

- Suppression des tarifs de location du cinéma relevant dorénavant de la gestion de Noé Cinéma, le délégataire.
- Ajout du tarif « projection 3D » avec un supplément de 3 euros sur le billet d'entrée pour le cinéma Le Paris.

Foires et Marchés :

- Ajout de la caution du Marché Nocturne de 50 euros qui sera rendue au terme du marché.
- Suppression du tarif relatif à la vente de bières dans le cadre de la licence IV
- Suppression du tarif du Marché de la Brocante car le tarif applicable est celui du marché avec un étalage de plus de 3 m de profondeur (1,25 € le ml p/marché)

Il est précisé que les terrasses éphémères en bord de Seine se voient appliquer le tarif suivant : forfait fixe de 25 euros + 13 € le m2 pour toute la saison estivale.

Il est également précisé que s'agissant de la consommation électrique (hiver comme été), celle-ci sont facturée à prix coûtant (prix au kwh > 34,8 centimes d'euros (prix estimé en décembre par le SDE76 et modifiables selon l'évolution des tarifs)) avec la mise en place de décomptant ou, en cas d'impossibilité, par un forfait.

Après avoir exposé ce qui précède, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'adopter les tarifs communaux pour l'année 2023 tels que présentés dans l'annexe 1.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les tarifs communaux 2023.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bastien CORITON

Le secrétaire de séance,
Didier BOQUET



Bastien Coriton

Didier Boquet